

TITRE II - EPREUVES SUR ROUTE

MODIFICATIONS DU REGLEMENT AVEC EFFET AU 25.10.2017

Mise à jour du 1^{er} juillet 2017

(les parties modifiées sont mentionnées en rouge)

Chapitre I CALENDRIER ET PARTICIPATION

Epreuves internationales et participation

2.1.007 ~~Dispositions pour les épreuves WE de classe 1~~

~~bis Pour les épreuves se déroulant entre le 1^{er} janvier et le 15 mars, l'organisateur doit inviter :~~

- ~~- les 10 premières équipes féminines UCI du classement roulant femmes élite par équipes arrêté au dernier jour de la saison précédente (au sens de l'article 2.1.001).~~

~~Pour les épreuves se déroulant entre le 16 mars et le 31 décembre, l'organisateur doit inviter :~~

- ~~- les 10 premières équipes féminines UCI du classement roulant femmes élite par équipes arrêté au deuxième lundi du mois de janvier (établi sur la base des nouveaux effectifs des équipes).~~

Dispositions pour les épreuves ME et MU de classe 2 de l'Europe Tour et les épreuves ME et MU de classe 1 et de classe 2 de l'America Tour, de l'Asia Tour, de l'Africa Tour et de l'Oceania Tour

Pour les épreuves se déroulant entre le 1^{er} janvier et le 15 mars, l'organisateur doit inviter :

- Les 3 premières équipes continentales UCI au classement roulant par équipes du circuit continental dont l'épreuve fait partie, arrêté au dernier jour de la saison précédente (au sens de l'article 2.1.001). **Pour l'application de cette disposition, seules sont considérées les équipes du circuit continental dont l'épreuve fait partie et parmi elles, uniquement la meilleure équipe de chaque pays.**

Pour les épreuves se déroulant entre le 16 mars et le 31 décembre, l'organisateur doit inviter :

- Les 3 premières équipes continentales UCI au classement roulant par équipes du circuit continental dont l'épreuve fait partie, arrêté au deuxième ~~lundi~~ **dimanche** du mois de janvier (établis sur la base des nouveaux effectifs des équipes). **Pour l'application de cette disposition, seules sont considérées les équipes du circuit continental dont l'épreuve fait partie et parmi elles, uniquement la meilleure équipe de chaque pays.**

Pour les épreuves par étapes, la date à considérer est la date de la première journée de course.

L'organisateur doit accepter la participation des équipes ci-dessus ayant répondu positivement à l'invitation.

(texte modifié aux 1.01.06; 1.01.07; 1.10.10; 1.02.11; 1.07.11; 1.07.12; 1.10.13 ; 1.01.15 ; 1.01.17 ; 25.10.17).

Calendriers nationaux

2.1.009 Seules les équipes et coureurs suivants peuvent participer à des épreuves nationales :

Dispositions pour les épreuves en Europe

- équipes continentales professionnelles UCI du pays de l'organisateur pour les pays pour lesquels un maximum de 10 épreuves de catégorie ME sont inscrites au calendrier international UCI et avec l'approbation de la fédération nationale du pays ;
- équipes continentales UCI du pays ;
- équipes régionales et de club ;
- équipes nationales ;
- équipes mixtes.

Dispositions pour les épreuves hors Europe

- équipes continentales professionnelles UCI du pays de l'organisateur avec à l'approbation de la fédération nationale du pays ;
- équipes continentales UCI du pays ;
- équipes régionales et de club ;
- équipes nationales ;
- équipes mixtes.

Seules les équipes nationales peuvent comprendre des coureurs d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI ~~UCI WorldTeam ou d'une équipe continentale professionnelle UCI.~~

(article introduit au 1.01.05 ; texte modifié aux 1.09.13 ; 1.01.15 ; 25.10.17).

Chapitre II DISPOSITIONS GÉNÉRALES

§ 1 Participation

2.2.001 A une épreuve ne peuvent participer en même temps des coureurs appartenant à des équipes **enregistrées auprès de l'UCI** ayant en commun le responsable financier ou un partenaire principal, sauf s'il s'agit d'une épreuve individuelle. Aussi, ne peuvent participer à une même épreuve plusieurs équipes nationales de la même nationalité.

En outre, la participation d'un UCI WorldTeam et de l'équipe de formation **enregistrée auprès de l'UCI** soutenue par cet UCI WorldTeam ~~selon l'article 2.15.130~~ est exclue.

De même, la participation d'une équipe continentale professionnelle UCI et de l'équipe de formation **enregistrée auprès de l'UCI** soutenue par cette équipe continentale professionnelle UCI est exclue.

Les Fédérations Nationales doivent déclarer à l'UCI leurs équipes de clubs affiliées qui ont le même responsable financier / représentant de l'équipe ou le même partenaire principal qu'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.

(texte modifié aux 01.01.05; 1.07.10; 1.10.11; 1.01.13 ; 1.01.15 ; 25.10.17).

Chapitre X CLASSEMENTS UCI

§ 1 Classements mondialux UCI hommes élite et moins de 23 ans

Mises à jour

2.10.005 Les classements sont mis à jour chaque ~~lundi avant 17h00 HEC. Au cas où un lundi est un jour férié statutaire en Suisse, la mise à jour sera faite le jour ouvrable suivant~~ semaine immédiatement après la réception par l'UCI du résultat final d'une épreuve (ou des épreuves) UCI WorldTour se terminant le dimanche en question ou de la course en ligne du Championnat du Monde Route UCI Hommes Elite.

Si aucune épreuve UCI WorldTour ne se termine un dimanche donné, les classements sont mis à jour le dimanche en question à 18h00 CET.

~~La mise à jour inclut les résultats reçus jusqu'à 9h00 HEC le jour de la publication de la mise à jour. Les résultats final de toute autre épreuve, reçus réceptionné par l'UCI au-delà des délais ci-dessus après cette heure seront sera~~ inclus dans la mise à jour de la semaine suivante.

De manière générale, une même épreuve ne sera pas prise en compte plus d'une seule fois dans un même classement ; les dispositions suivantes s'appliquent :

- Dans le cas où une même épreuve est organisée moins de 52 semaines après l'édition précédente, seule l'épreuve la plus récente sera prise en compte dans le classement ;
- Dans le cas où une même épreuve est organisée plus de 52 semaines après l'édition précédente ou ne serait pas organisée, aucun point ne sera pris en compte à échéance de la période de 52 semaines.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent à toutes les épreuves, y-compris les championnats du monde, championnats continentaux et championnats nationaux.

~~Le classement prendra en compte 1 seul championnat du monde, 1 seul championnat continental et 1 seul championnat national ; dans le cas où un tel championnat serait organisé plus de 52 semaines après l'édition précédente, le championnat précédent sera conservé dans le classement ; dans le cas où un championnat serait organisé moins de 52 semaines après l'édition précédente, seul le championnat le plus récent sera inclus dans le classement ; dans le cas où un championnat n'était pas inscrit au calendrier pour une saison particulière, la validité des points est de 52 semaines.~~

Tout organisateur ou toute fédération nationale doit communiquer immédiatement à l'UCI tout fait ou toute décision entraînant une modification des points obtenus par un coureur ou une nation. Le cas échéant, les classements seront corrigés.

Un classement établit au jour de la date de fin des circuits continentaux au sens de

l'article 2.1.002 déterminera les vainqueurs de l'année.

(article introduit au 1.01.16 ; texte modifié aux 3.06.16 ; 25.10.17)

2.10.008 Barème des points applicable Dispositions générales

Pour les épreuves et étapes de contre-la-montre par équipes, les points figurant au barème sont attribués à l'équipe. Ces points sont partagés à part égale entre les coureurs de l'équipe ayant terminé l'épreuve ou l'étape de contre-la-montre par équipes. Les calculs sont arrondis au point entier supérieur.

[...]

Classement final des championnats nationaux

Place	Championnats nationaux hommes élite				hommes moins de 23 ans	
	En ligne A*	En ligne B*	C-l-m A*	C-l-m B*	En ligne	C-l-m
1	70 100	30 50	30 50	15 25	50	25
2	55 75	25 30	25 30	10 15	30	15
3	40 60	20	20	5 10	20	10
4	30 50	15	15	3 5	15	5
5	25 40	10	10	4 3	10	3
6	20 30	5	5		5	
7	15 20	3	3		3	
8	10	4 3	4 3		3	
9	5	1	1		1	
10	3	1	1		1	
11	3					
12	1					
13	1					
14	1					
15	1					

* La catégorie A correspond aux championnats *nationaux hommes élite* des nations ayant qualifié au moins un coureur pour la course en ligne *hommes élite* des Championnats du Monde Route UCI de la saison précédente. La catégorie B correspond à tous les championnats *nationaux hommes élite* des nations non comprises dans la catégorie A.

Lorsque les hommes élite et moins de 23 ans disputent leur championnat national lors de la même épreuve, les points sont attribués suivant leur place dans le classement de l'épreuve **en utilisant le barème de l'épreuve hommes élite.**

~~Si une fédération nationale organise une épreuve distincte pour la catégorie moins de 23 ans, aucun point UCI n'est attribué à cette épreuve.~~

Conformément à l'article 1.2.028, si une fédération nationale organise une épreuve distincte pour la catégorie moins de 23 ans, les coureurs de cette catégorie ne

peuvent participer à l'épreuve homme élite. En aucun cas un coureur ne peut se voir attribuer des points à l'issue d'une épreuve à laquelle il n'était pas autorisé de participer.

Lorsque le titre de champion national est attribué dans le cadre d'une épreuve internationale, les coureurs, peu importe leur nationalité, se voient attribuer les points relatifs à leur place dans le classement de l'épreuve.

Classement final des championnats continentaux et des jeux continentaux*

Place	Hommes élite		Hommes moins de 23 ans	
	En ligne	C-l-m	En ligne	C-l-m
1	250	70	70 125	25 50
2	200	55	55 85	20 30
3	150	40	40 70	15 20
4	125	30	30 60	10 15
5	100	25	25 50	5 10
6	85 90	20	20 40	3 5
7	70 80	15	15 35	3
8	60 70	10	10 30	3
9	50 60	5	5 25	1
10	40 50	3	3 20	1
11	30 40		15	
12	25 35		10	
13	20 30		5	
14	15 25		5	
15	10 20		5	
16	5 15		3	
17	5 10		3	
18	5		3	
19	3 5		3	
20	3 5		3	
21	5			
22	5			
23	5			
24	5			
25	5			
26	5			
27	5			
28	5			
29	5			
30	5			

31	3			
32	3			
33	3			
34	3			
35	3			
36	1			
37	1			
38	1			
39	1			
40	1			

* Le Comité Directeur UCI fixera annuellement quels Jeux Continentaux recevront des points.

Lorsque les hommes élite et moins de 23 ans disputent leur championnat continental lors de la même épreuve, les points sont attribués suivant le barème de points de l'épreuve Elite.

[...]

(article introduit au 1.01.16 ; modifié aux 1.01.17 ; 25.10.17)

§ 2 Classements mondial UCI femmes elite et moins de 23 ans

Mise à jour

2.10.010 ~~Les classements sont établis sur la base des points obtenus par les coureurs suivant le barème à l'article 2.10.017.~~

Les classements sont mis à jour chaque semaine immédiatement après la réception par l'UCI du résultat final d'une épreuve (ou des épreuves) UCI Women's WorldTour se terminant le dimanche en question.

Si aucune épreuve UCI Women's WorldTour ne se termine un dimanche donné, les classements sont mis à jour le dimanche en question à 18h00 CET.

Le résultat final de toute autre épreuve, réceptionné par l'UCI au-delà des délais annoncés ci-dessus seront inclus dans la mise à jour de la semaine suivante.

(texte modifié au 25.10.17)

Classement mondial UCI individuel femmes elite et moins de 23 ans

2.10.011 Le classement individuel est roulant sur 52 semaines et est établi au moins une fois par semaine. Le cas échéant, le classement des semaines précédentes est corrigé. Le nouveau classement entre en vigueur le jour de sa publication et le reste jusqu'à la publication du classement suivant.

Les coureurs marquent des points au classement individuel suivant le barème de l'article 2.10.017.

Les points attribués lors des étapes seront pris en compte dans le premier classement suivant le dernier jour d'une épreuve par étapes.

De manière générale, une même épreuve ne sera pas prise en compte plus d'une seule fois dans un même classement ; les dispositions suivantes s'appliquent :

- Dans le cas où une même épreuve est organisée moins de 52 semaines après l'édition précédente, seule l'épreuve la plus récente sera prise en compte dans le classement ;
- Dans le cas où une même épreuve est organisée plus de 52 semaines après l'édition précédente ou ne serait pas organisée, aucun point ne sera pris en compte à échéance de la période de 52 semaines.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent à toutes les épreuves, y-compris les championnats du monde, championnats continentaux et championnats nationaux.

~~Le classement prendra en compte 1 seul championnat du monde, 1 seul championnat continental et 1 seul championnat national; dans le cas où un tel championnat serait organisé plus de 52 semaines après l'édition précédente, le championnat précédent sera conservé dans le classement ; dans le cas où un championnat serait organisé moins de 52 semaines après l'édition précédente, seul le championnat le plus récent sera inclus dans le classement; dans le cas où un championnat n'était pas inscrit au calendrier pour une saison particulière, la validité des points est de 52 semaines.~~

(article modifié aux 1.01.16 ; 3.06.16 ; 25.10.17)

Classement mondial UCI par nations femmes élite et moins de 23 ans

2.10.015 Le classement par nations est obtenu par l'addition des points des 5 meilleurs coureurs femmes élite et moins de 23 ans de chaque nation au classement individuel.

Les nations ex aequo sont départagées par le plus grand nombre de 1^{ères} places, 2^{èmes} places etc. dans le classement (général final au temps) des épreuves courues depuis une année, obtenues par leurs 5 premiers coureurs au classement mondial UCI individuel femmes-élite.

(article modifié au 25.10.17)

Classement mondial UCI par nations femmes moins de 23 ans

2.10.015 bis Le classement par nations est obtenu par l'addition des points des 5 meilleurs coureurs femmes moins de 23 ans de chaque nation au classement individuel.

Les nations ex aequo sont départagées par le plus grand nombre de 1^{ères} places, 2^{èmes} places etc. dans le classement (général final au temps) des épreuves courues depuis une année, obtenues par leurs 5 premiers coureurs femmes moins de 23 ans au classement mondial UCI individuel.

(article introduit au 25.10.17)

2.10.017 Barème des points Femmes Elite

Dispositions générales

Les points attribués lors des étapes sont comptabilisés le dernier jour de l'épreuve.

Pour les épreuves et étapes contre-la-montre par équipes, les points figurant au barème sont attribués à l'équipe. Ces points sont partagés à part égale entre les coureurs de l'équipe ayant terminé l'épreuve ou l'étape de contre-la-montre par équipes. Les calculs sont arrondis au point entier supérieur.

[...]

Championnats nationaux

Place	Femmes élite				Femmes moins de 23 ans	
	En ligne A*	En ligne B*	C-l-m A*	C-l-m B*	En ligne	C-l-m
1	10 50	25	3 25	10	25	10
2	7 30	15	2 15	6	15	6
3	5 20	10	1 10	3	10	3
4	3 15	5	5		5	
5	1 10	3	3		3	
6	5					
7	3					
8	3					
9	1					
10	1					

** La catégorie A correspond aux championnats nationaux femmes élite des nations ayant qualifié au moins un coureur pour la course en ligne femmes élite des Championnats du Monde Route UCI de la saison précédente. La catégorie B correspond à tous les championnats nationaux femmes élite des nations non comprises dans la catégorie A.*

Lorsque les femmes élite et moins de 23 ans disputent leur championnat national lors de la même épreuve, les points sont attribués suivant leur place dans le classement de l'épreuve **en utilisant le barème de l'épreuve femmes élite.**

~~Si une fédération nationale organise une épreuve distincte pour la catégorie moins de 23 ans, aucun point UCI n'est attribué à cette épreuve.~~

Conformément à l'article 1.2.028, si une fédération nationale organise une épreuve distincte pour la catégorie moins de 23 ans, les coureurs de cette catégorie ne peuvent participer à l'épreuve femmes élite. En aucun cas un coureur ne peut se voir attribuer des points à l'issue d'une épreuve à laquelle il n'était pas autorisé de participer.

Lorsque le titre de champion national est attribué dans le cadre d'une épreuve internationale, les coureurs, peu importe leur nationalité, se voient attribuer les points relatifs à leur place au classement de l'épreuve.

[...]

Championnats continentaux

Place	Femmes Elite		Femmes Moins de 23 ans	
	En ligne	C-l-m	En ligne	C-l-m
1	100	50	50	25
2	75	30	30	15
3	60	20	20	10
4	50	15	15	5
5	40	10	10	3
6	30	5	5	
7	20	3	3	
8	10	3	3	
9	5	1	1	
10	3	1	1	
11	3			
12	1			
13	1			
14	1			
15	1			

Place	CC Europe-Amérique	CC Asie	CC Océanie-Afrique
1	80	60	40
2	56	40	30
3	32	27	16
4	24	20	12
5	20	15	10
6	16	10	8
7	12	9	6
8	8	7	3
9	7	5	
10	6	3	
11	5		
12	3		

Le contre-la-montre

Place	CC Europe-Amérique	CC Asie	CC Océanie-Afrique
1	16	12	8
2	11	9	5
3	6	5	2
4	5	3	
5	4		
6	2		

Lorsque les femmes élite et moins de 23 ans disputent leur championnat continental lors de la même épreuve, les points sont attribués suivant le barème de points de

l'épreuve Elite.

~~Si une confédération continentale organise une épreuve distincte pour la catégorie moins de 23 ans, aucun point UCI n'est attribué à cette épreuve.~~

[...]

(texte modifié au 1.01.06; 1.01.09; 1.07.12; 1.09.12; 1.10.13; 1.01.15; 1.01.16; 1.01.17; 24.03.17; 25.10.17).

§ 3 Classements continentaux hommes élite et moins de 23 ans

Mise à jour

2.10.019 ~~Les classements sont établis sur la base des points obtenus par les coureurs suivant le barème à l'article 2.10.031.~~

~~Les classements sont mis à jour chaque dimanche à 18h00 CET.~~

~~Le résultat final de toute épreuve, réceptionné par l'UCI au-delà du délai ci-dessus sera inclus dans la mise à jour de la semaine suivante.~~

Un classement établit au jour de la date de fin des circuits continentaux au sens de l'article 2.1.002 déterminera les vainqueurs de l'année.

~~Les points marqués lors des épreuves UCI WorldTour ne sont pas inclus dans les classements des circuits continentaux.~~

(texte modifié au 1.01.16; 25.10.17).

Classement individuel

2.10.021 Les coureurs marquent des points au classement individuel du continent dans lequel l'épreuve a lieu. Ils peuvent figurer dans le classement de plusieurs continents.

~~Les points marqués lors des épreuves UCI WorldTour ne sont pas inclus dans les classements des circuits continentaux.~~

(texte modifié au 25.10.17).

2.10.023 Le classement individuel est roulant sur 52 semaines pour les circuits continentaux et est établi au moins une fois par semaine.

Si nécessaire, le classement des semaines précédentes est corrigé. Le nouveau classement entre en vigueur le jour de sa publication et le reste jusqu'à la publication du classement suivant.

Les coureurs marquent des points au classement individuel suivant le barème de l'article 2.10.031.

Les points attribués lors des étapes seront pris en compte dans le premier classement suivant le dernier jour d'une épreuve par étapes.

~~De manière générale, une même épreuve ne sera pas prise en compte plus d'une seule fois dans un même classement ; les dispositions suivantes s'appliquent :~~

- Dans le cas où une même épreuve est organisée moins de 52 semaines après l'édition précédente, seule l'épreuve la plus récente sera prise en compte dans le classement ;
- Dans le cas où une même épreuve est organisée plus de 52 semaines après l'édition précédente ou ne serait pas organisée, aucun point ne sera pris en compte à échéance de la période de 52 semaines.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent à toutes les épreuves, y-compris les championnats du monde, championnats continentaux et championnats nationaux.

~~Le classement prendra en compte 1 seul championnat du monde, 1 seul championnat continental et 1 seul championnat national; dans le cas où un tel championnat serait organisé plus de 52 semaines après l'édition précédente, le championnat précédent sera conservé dans le classement ; dans le cas où un championnat serait organisé moins de 52 semaines après l'édition précédente, seul le championnat le plus récent sera inclus dans le classement; dans le cas où un championnat n'était pas inscrit au calendrier pour une saison particulière, la validité des points est de 52 semaines.~~

(texte modifié au 1.01.06 ; 24.01.15 ; 1.01.16 ; 3.06.16 ; 25.10.17).

Chapter XV UCI WORLDTOUR

§ 3 UCI WorldTeams

Participation aux épreuves

2.15.128 En cas d'absence, de retrait ou d'abandon injustifiés, l'UCI WorldTeam est sanctionné d'une amende de CHF 10'000 à 20'000. Pour les courses par étapes, cette amende est multipliée par le nombre de jours de course à partir du jour de l'absence, du retrait ou de l'abandon.

L'UCI pourra décider de ne pas saisir la Commission disciplinaire en cas d'absence, de retrait ou d'abandon d'un UCI WorldTeam, si les deux conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- L'UCI WorldTeam aura au préalable formellement déposé auprès de l'UCI une requête motivée d'absence, de retrait ou d'abandon suite à une situation anormale en matière de dopage ;
- L'organisateur de l'épreuve UCI WorldTour concernée aura donné son accord écrit quant à l'absence, le retrait ou l'abandon de l'UCI WorldTeam.

A la troisième infraction commise pendant la période de validité de la licence, l'UCI WorldTeam sera, de surcroît, suspendu pendant un mois ; à la quatrième infraction, la suspension sera de trois mois.

A la cinquième infraction commise pendant la période de validité de la licence, la licence sera annulée de plein droit.

Les épreuves UCI WorldTour qui n'étaient pas déjà enregistrées au calendrier UCI WorldTour en 2016 seront prises en considération dans le cadre de l'application de l'article 2.15.128 ci-dessus, à partir du moment où un UCI WorldTeam aurait accepté

l'invitation de participation à l'épreuve UCI WorldTour, conformément à l'article 2.15.190 ~~1.2.049 alinéa 2.~~

(texte modifié au 1.01.15 ; 8.11.16 ; 12.01.17 ; 1.01.17 ; 25.10.17)

§ 4 Calendrier UCI WorldTour

Participation des UCI WorldTeams

2.15.191 Les épreuves enregistrées au calendrier UCI WorldTour pour la première fois à compter de 2017 et par la suite doivent inviter tous les UCI WorldTeams à participer à leur épreuve. ~~conformément~~ Les UCI WorldTeams doivent être invités pour la saison suivante au plus tard le 10 décembre et les UCI WorldTeams doivent répondre dans les 60 jours à compter de la réception de l'invitation. L'invitation ainsi que la réponse doivent dans tous les cas respecter les délais stipulés à l'article 1.2.049.

En cas d'infraction à l'obligation d'inviter tous les UCI WorldTeams, l'enregistrement de ladite ~~d'une~~ épreuve au calendrier UCI WorldTour peut être retiré par le Conseil du Cyclisme Professionnel.

Les épreuves procéderont à l'invitation d'autres équipes uniquement selon les places disponibles après réception des réponses des UCI WorldTeams à l'invitation décrite ci-dessus.

Les obligations incombant aux équipes en ce qui concerne la participation à ces épreuves sont stipulées aux articles 2.15.127ss.

(article introduit au 12.01.17 ; texte modifié au 25.10.17).